

DÉPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS
Bureau du Porte-parole

Pour Distribution Immédiate

DÉCLARATION DE MATTHEW MILLER, PORTE-PAROLE

**Désignation de fonctionnaires de la République démocratique du Congo (RDC)
pour des faits de corruption importants**

Les États-Unis désignent les personnes suivantes comme étant généralement inéligibles à l'entrée aux États-Unis en raison de leur implication dans des actes de corruption importants:

- **Cosma Wilungula Balongelwa**, ancien directeur général de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN);
- **Léonard Muamba Kanda**, ancien chef de département de l'Autorité de gestion de la RDC pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages en voie d'extinction (CITES) et directeur de l'ICCN ; et
- **Augustin Ngumbi Amuri**, directeur-coordonateur de l'Autorité de gestion de la RDC pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages en voie d'extinction (CITES) et conseiller juridique de l'ICCN.

En tant que fonctionnaires responsables de la protection des espèces sauvages, ils ont abusé de leurs postes officiels en s'impliquant dans le trafic de chimpanzés, de gorilles, d'okapis et d'autres espèces sauvages protégées de la RDC, principalement vers la République populaire de Chine, en échange de pots-de-vin. Leurs actions criminelles transnationales corrompues ont sapé l'état de droit et la transparence du gouvernement en RDC ainsi que les efforts de longue date de conservation des espèces sauvages.

L'action d'aujourd'hui montre que les États-Unis se tiennent aux côtés de ceux en RDC qui s'évertuent de perturber le trafic des espèces sauvages et de préconiser l'obligation de rendre des comptes incombant aux fonctionnaires corrompus et aux criminels transnationaux. Ces désignations réaffirment également l'engagement des États-Unis à lutter contre la corruption, qui est préjudiciable à l'intérêt général, freine la prospérité économique des nations et entrave la capacité des gouvernements de répondre efficacement aux besoins de leurs peuples.

Ces désignations publiques sont faites selon l'article 7031 (c) du Département d'État, en vertu de la loi de 2023 portant ouverture de crédits en faveur des programmes d'activités à l'étranger et des programmes connexes. Le Département d'État a aussi désigné la femme de Léonard Muamba Kanda, Rose Ngokali, et la femme de Cosma Wilungula, Esther Mwanga Wilungula, comme étant généralement inéligibles à l'entrée aux États-Unis.